

LE PRINTEMPS ARABE ET LE DROIT: LE CAS DE LA TUNISIE

Hédi SAÏDI*

ABSTRACT: *Cet article montre comment les Tunisiens, ces « sans-culottes » du Tiers-monde n'avaient pas besoin du livre rouge ni du livre vert pour faire une révolution qui a étonné tout le monde à commencer par eux-mêmes. Il insiste sur le fait que la démocratie est compatible avec la Tunisie, qu'il n'y aura pas de marche arrière possible, tout en regrettant que le message de la révolution a été confisqué par des partis, chacun selon une grille de lecture partisane.*

KEY WORDS: *révolution, Tunisie, démocratie, constitution.*

JEL CLASSIFICATION: *K00*

Avec bravoure, courage et dignité, les Tunisien(ne)s ont, en 23 jours, renversé un régime dictatorial et cruel qui lui a dépouillé 23 ans de son histoire.

Ce 14 janvier sera sans doute une date charnière, non seulement dans l'histoire de la Tunisie, mais aussi du monde arabe, voire du monde entier. Car elle va remodeler la carte politique de cette partie du monde Ô combien stratégique et, par delà, les relations géostratégiques avec ce que cela implique de tensions.

La « révolution » tunisienne a montré l'incapacité de l'ancien président à conquérir les cœurs des tunisien(ne)s. Les Tunisien(ne)s ont compris que la faillite du régime de ben Ali est d'abord idéologique, ce dernier a révélé qu'il était incapable de susciter pendant son règne chez le peuple tunisien un civisme républicain et à donner un prolongement à des siècles d'histoire et d'expériences politiques en Tunisie. La tyrannie, l'autoritarisme et l'esprit mafieux ont fait que le peuple lui a refusé l'idée de s'identifier au sentiment national et au devenir de la nation. Ainsi il est demeuré périphérique à la Tunisie et à son histoire, vu comme un simple flic. L'absence d'un relais idéologique capable de le défendre au moment où il avait le plus besoin, montre la méfiance voire son rejet par les Tunisiens Il nous livre donc sous forme de carnet de route ses impressions sur cette révolution. On remarque la Tunisie n'est pas en face de son 1789, contrairement à ce qu'affirment certains historiens français (voir l'article de Jean Tulard paru dans le journal *Le Monde* du 18 janvier 2001) dont l'affirmation inverse supposerait que les Tunisiens

* Docteur en histoire, directeur de la collection *Diversités* aux éditions L'Harmattan, Paris ; conférencier Team Europe (commission européenne) ; chevalier de la Légion d'Honneur et chevalier des Palmes académiques, FRANCE.

vivraient leur révolution 220 ans après celle de la France et découvriraient ainsi seulement à l'aube du XXI^e siècle les vertus de la liberté fraîchement conquise. On doit repenser la démocratie, établir de nouvelles frontières sur les cartes et les esprits car il y a un retour sur le devant de la scène pour une meilleure prise en compte de leurs aspirations. Et que l'on cesse d'instrumentaliser l'histoire en mesurant le monde à l'aune de l'histoire de la France. D'autres comme le journaliste américain Robert Kaplan dans le *New York Times* du 16 janvier 2011 écrivent *qu'il ne faut pas se réjouir des événements du monde arabe car on finirait par regretter des dirigeants avisés comme le roi Abdallah ou stables comme Moubarak*. Et de rappeler que ce sont des élections démocratiques qui ont amené le Hamas au pouvoir à Pour beaucoup le Tiers-monde a finalement accompli sa révolution, et ainsi l'histoire peut être dorénavant enseignée d'une façon égalitaire.

Cet article montre comment les Tunisiens, ces « sans-culottes » du Tiers-monde n'avaient pas besoin du livre rouge ni du livre vert pour faire une révolution qui a étonné tout le monde à commencer par eux-mêmes. Il insiste sur le fait que la démocratie est compatible avec la Tunisie, qu'il n'y aura pas de marche arrière possible, tout en regrettant que le message de la révolution a été confisqué par des partis, chacun selon une grille de lecture partisane.

Cette révolution a marqué la fin de l'orientalisme. Je ne parle pas de la grande tradition orientaliste littéraire et artistique du XIX^{ème}, la plus noble, qui a participé à sa manière à la constitution d'un patrimoine collectif, mais de cet orientalisme galvaudé devenu idéologie, dont les propagateurs sont Bernard Lewis et les « néo conservateurs » : « *la démocratie ne peut être qu'imposée par la force* », « *les Arabes ne comprennent que le langage de la force* ».

Autre théorie mise à mal, celle de Francis Fukuyama soutenant qu'avec le triomphe des valeurs libérales portées par l'Occident, advient la fin de l'Histoire. Or les Tunisiens reviennent à l'Histoire et la réécrivent à leur tour, ils remettent en marche cette Histoire qui leur aurait échappé. La révolution tunisienne a également mis à mal la théorie du choc des civilisations chère à Samuel Huntington, puisque durant cette révolution, on n'a pas scandé de slogans hostiles à l'Occident. Bien au contraire, les doléances des manifestants étaient : liberté, démocratie et droits de l'homme, doléances qu'on entend tout aussi bien en Occident.

Vous avez dit révolution ?

Révolution politique, révolution permanente, printemps arabe, révolte, intifadha... on peut longuement épiloguer sur la nature des événements qui ont secoué la Tunisie entre le 17 décembre - date à laquelle Mohamed Bouazizi s'est immolé par le feu à Sidi Bouzid - et le 14 janvier - date de la fuite de Ben Ali.

Quel que soit le jugement que l'on peut émettre sur la portée de cet événement, on ne peut le dissocier de l'histoire de la Tunisie sur les cinquante dernières années. Seulement l'historien rencontre beaucoup de gêne à appréhender cette tranche de l'histoire de la Tunisie. Bien que la recherche historique ait vu la naissance d'une nouvelle branche, l'histoire immédiate, beaucoup de difficultés se présentent à lui. L'historien est confronté non seulement au problème éternel de l'objectivité mais surtout à l'absence d'un outil de travail indispensable à son métier : les documents d'archives. Ces archives lui resteront en effet interdites pendant longtemps.

Selon l'historien tunisien Brahim Belgacem (1) témoin et acteur de cette révolution : *Ce qui s'est passé entre le 17 décembre et le 14 janvier est un changement d'une très grande*

envergure. C'est la révolution du jasmin pour les Européens ; révolution de la figue de barbarie pour quelques intellectuels des régions marginalisées de l'intérieur, berceau de la révolution ; révolution des jeunes pour d'autres ; révolution de la liberté et de la dignité pour le monde de l'information net des médias.

Il ajoute que mise à part cette querelle de concepts, la révolution tunisienne se distingue par plusieurs caractères :

Pour la première fois depuis la fondation de Carthage en 814 avant JC le peuple tunisien, en comptant sur ses propres forces, a pu se débarrasser des gouvernants politiques du pays.

La Tunisie a été durant la période moderne et contemporaine un pays précurseur. Elle est le premier pays arabe et musulman à avoir aboli l'esclavage (1846) ; le premier qui s'est doté d'une constitution (1861), qui a vu la naissance d'un syndicat (1824), qui a aboli la polygamie (1957) et qui a fondé une ligue des droits de l'homme (1974). Pendant ce temps le monde arabe somrait dans une profonde léthargie. Si bien que certains n'ont pas hésité à penser l'histoire de ce monde arabe par l'avant et l'après Bouazizi.

La révolution a été une révolution pacifique. Les armes ont été totalement absentes du début à la fin. Le bilan humain n'est pas encore définitivement connu. Il est estimé à 300 victimes et 1000 blessés.

Elle a surpris tous les observateurs. Ce qui laisse penser à la spontanéité des masses qui - il faut le dire - n'ont été mobilisées, du moins au début, par aucune direction politique commune. Elles n'avaient pas non plus de chef politique charismatique. Car Ben Ali a vidé le pays par différents moyens de toutes les personnes capables de s'opposer réellement à lui ou de constituer une quelconque menace pour son pouvoir.

La majorité absolue de ceux qui sont descendus dans les rues n'avaient pas reçu une formation politique spécifique, ni subi un endoctrinement par des partis politiques, sans que cela soit synonyme d'absence totale d'une certaine conscience politique. Ce qui les a mobilisés avant tout, ce sont des revendications économiques et sociales, et surtout le droit au travail.

Les révoltés appartiennent à toutes les couches sociales populaires et moyennes de toutes les régions du pays. Ce fut réellement un mouvement populaire dont l'envergure dépasse celle de l'insurrection de 1864 contre le régime des beys.

L'encadrement de la révolution a été le fait de l'U.G.T.T.(Union Générale Tunisienne du Travail) à partir de ses bureaux régionaux. Contrairement aux autres révolutions des pays arabes, les manifestations n'ont jamais eu une mosquée comme point de ralliement et de départ. Le slogan principal fut « liberté, démocratie, justice sociale ». Aucun slogan religieux, pas de slogans nationalistes arabes, pas de slogans anticapitalistes, ni anti-impérialistes, ni antisionistes.

Le rôle des technologies de l'information a été déterminant : les chaînes de télévision comme *Al Jazira*, *France 24*, *Al Arabia*, et surtout le réseau Facebook qui a joué un rôle de premier plan pour enflammer les foules et chauffer les esprits. Ben Ali, lui-même un fêru de ces technologies, ne se doutait pas qu'elles seraient une arme qui échapperait à son contrôle. La Tunisie est l'un des premiers pays arabes par le nombre de connectés, avec environ deux millions d'internautes sur dix millions d'habitants.

La révolution n'a pas été suivie par le chaos et par l'anarchie totale. La vie a continué presque normalement. Certes, la tête du régime est tombée mais l'Etat n'a pas disparu et

l'administration a fonctionné sans rupture de façon quasi normale (les services publics, les salaires, l'approvisionnement des marchés, les transports, etc.)

Le pays n'a pas connu des scènes de vindicte populaire et de lynchage. Ce qui ajoute au lustre du peuple tunisien, à sa modération d'esprit et à son sens civique.

Quelles sont les causes profondes de cette révolution ? Où faut-il les chercher ? Est-ce dans la recherche d'une identité menacée par une occidentalisation - comme le prétendent les courants islamistes surtout - ou bien dans la détérioration des conditions d'existence de l'écrasante majorité des Tunisiens et dans la corruption d'un système qui a misé principalement sur la force de sa police et de ses agents de renseignement ?

A notre avis ces causes ne sauraient être dissociées de la politique du pays et de son modèle de développement depuis son indépendance en 1956.

Depuis le départ des Français et pendant 54 ans la Tunisie n'a connu que deux présidents : Bourguiba et Ben Ali, deux hommes aux carrures complètement différentes.

Brahim Belgacem nous explique qu Bourguiba a gouverné le pays pendant trois décennies. Fort de sa légitimité historique, forgée durant de longues années de lutte pour l'indépendance, il conduit une politique de modernisation et de développement. Sa réussite la plus prisée, même par ses détracteurs, réside dans l'oeuvre sociale qui occupe une place de choix dans le programme de l'Etat qu'il comptait construire. Il généralise l'enseignement pour former des cadres à un état qui en était grandement dépourvu. Il met sur pied une véritable santé publique. Il libère la femme tunisienne surtout du carcan juridique qui en faisait une servante démunie de tous les droits à une quelconque dignité. Dans le même ordre d'idée il a réussi la gageure de la limitation des naissances par un programme de planning familial, passant outre les idées reçues et leurs acceptions religieuses. De fait, il a ainsi jeté les bases d'un état moderne capable d'assurer au peuple un minimum de vie décente. Les résultats ne se sont pas fait attendre : la formation d'une classe moyenne nombreuse qui a assuré au pays une stabilité sociale malgré tout pendant des décennies ; une amélioration effective des conditions de vie de la population. Les indices qui l'attestent ne manquent pas, comme on peut le voir par l'espérance de vie à la naissance qui est passée 51,1 ans en 1966 à 67,4 en 1984, ou par le P.I.B. par habitant qui a grimpé de 91 dollars en 1956 à 1050 dollars en 1987, date de sa déposition par Ben Ali.

Mais Bourguiba, sans qu'on puisse à notre avis l'assimiler à un dictateur, s'est accroché au pouvoir d'une manière rigoriste, malgré sa culture et son caractère d'intellectuel et d'homme éclairé, sans compter son crédit auprès des Tunisiens, autant d'atouts qui le prédisposaient à essayer de doter la Tunisie d'un régime politique démocratique. D'autant plus qu'il a quitté le pouvoir avec les poches vides, chose incroyable dans le Tiers-Monde, voire même dans certains états du monde aux traditions démocratiques reconnues. Personne n'oserait l'accuser de malversations, ni de détournement des deniers publics pour s'enrichir ; chose qu'il a interdit même à sa famille. N'a-t-il pas écarté son fils du gouvernement du pays, le jugeant indigne des responsabilités politiques.

Il expose qu'avec Ben Ali, il y a croissance mais sans développement. Car si Ben Ali se vante d'avoir réalisé pendant son règne une croissance moyenne de 5%, elle n'a en fait profité qu'à une minorité du pays aux dépens des classes moyennes et populaires qu'on ne voyait apparaître positivement que dans les statistiques maquillées du pouvoir.

Sur le plan social il n'a pas renié l'oeuvre de Bourguiba. Bien au contraire, il a consolidé les acquis de la femme.

Mais ces réalisations ne constituaient qu'un vernis : et dès qu'on le gratte il laisse apparaître un mal qui minait tout l'édifice, bâti sur la peur d'un régime ayant perdu toute crédibilité. Le fléau du chômage a atteint les 45 % parmi les diplômés de l'université et plus de 20% de toute la population active. Ces taux élevés sont la conséquence directe du P.A.S (plan d'ajustement structurel) imposé par les milieux financiers internationaux alors que l'économie tunisienne était en 1987, date d'arrivée de Ben Ali au pouvoir, au bord de la banqueroute.

Pour cet historien, la dégradation des conditions de vie de l'écrasante majorité de la population, l'énormité du chômage et son accroissement continu s'inscrivent dans un climat de corruption générale qui gangrenait tous les rouages de l'état et de l'administration. Une corruption pratiquée par le sommet de l'état ainsi que par les membres de la famille régnante et tous leurs proches. Les frères du couple Ben Ali se sont transformés en une véritable mafia qui usait de tous les moyens, jusqu'à la liquidation physique, pour réaliser ses desseins les plus noirs et les plus nuisibles. Si bien que certains observateurs n'hésitent pas à qualifier le régime de Ben Ali de « *kleptocrate* ».

La corruption a profité aussi à des cadres dans les appareils de l'Etat (police, justice, douane, administration), qui ont amassé des fortunes énormes dans des temps records.

Pour faire perdurer le système, Ben Ali n'avait qu'un seul choix : terroriser la population et entretenir un climat de peur et de méfiance. Le R.C.D. lui-même, s'est transformé en une agence de renseignement qui épiait tout opposant de quelque tendance qu'il soit. Bref une dictature qui n'a rien à envier à ses semblables en Afrique et en Amérique Latine avec la bénédiction d'ailleurs des gouvernements occidentaux conduits par les Etats-Unis. Cette dictature reposait sur un appareil policier tentaculaire secondé par un nombre incalculable d'indicateurs et de mouchards. Le Tunisien se sentait épié, surveillé, suivi partout où il va ; au café au travail, dans la rue. Bref il lui interdit même de penser qu'il pourrait être un citoyen.

S'il est vrai que la peur peut être inhibitrice et paralysante, il n'en est pas moins vrai qu'à un moment donné elle peut se transformer en facteur stimulant qui excite les énergies. L'étincelle qui allait libérer tout le peuple tunisien de la peur fut l'acte de ce jeune chômeur de Sidi Bouzid qui s'est immolé par le feu le 17 décembre 2011. Personne ne pensait que cet acte de désespoir allait déclencher un mouvement de manifestations et conduire à une révolution. Ben Ali, lui-même, confiant dans la solidité de son pouvoir, a beaucoup mésestimé son ampleur. Il croyait qu'il pouvait circonscrire la contestation rapidement comme il l'avait fait en 2008 avec la région minière de Gafsa, autre zone déshéritée. La répression de cette révolte qui a tenu tête au pouvoir pendant près de six mois a été accompagnée par un mutisme honteux de l'Occident qui explique sa surprise au moment de la révolution et l'absurde attitude du gouvernement français et de sa ministre de la défense. Totalemment sous la domination de sa femme Leila, Ben Ali n'a d'ouïe que pour elle. Les rumeurs qui circulent dans le pays sur lui et sa famille n'avaient à ses yeux aucun fondement. Aussi est-il incapable de saisir les changements que ce soit autour de lui ou dans la population. En fait le mécontentement allait gagner même le corps de l'armée qu'il a négligé au profit de la police, laquelle armée a refusé d'obtempérer à ses ordres de tirer sur les foules, faisant de ce refus l'une des raisons majeures de la chute du régime. Ben Ali ne pouvait pas manipuler les différences religieuses, ethniques ou tribales. La Tunisie est un pays homogène et uni. Il a trouvé devant lui, de surcroît, un peuple ouvert depuis les temps les plus reculés aux autres cultures et surtout à la civilisation

française. L'ouverture sur la culture française et sur ses principes, fondés sur le respect des droits de l'homme, remontent aux tous débuts du XIX^{ème} siècle avec la traduction du code de Bonaparte et surtout avec la première constitution de la Tunisie moderne de 1861, largement inspirée de ses homologues engendrées par la révolution française. Ben Ali a aussi mésestimé le courage du peuple tunisien et particulièrement de la femme tunisienne qui s'est mêlée à l'homme partout dans cette révolution.

Brahim Belgacem développe « *Comme il n'y a pas de génération spontanée, et à plus forte raison dans l'évolution des sociétés, traiter la révolution du 14 janvier comme étant un événement sans antécédent, né du néant, c'est aller vite en besogne* ». La contestation en Tunisie n'a pas commencé le 17 décembre ; ses premières manifestations remontent au moins aux années soixante du siècle dernier. L'œuvre de Bourguiba n'a pas profité seulement à son régime en lui fournissant des cadres ; elle a par la même occasion lancé dans la vie publique et politique des milliers de militants qui ont affûté leurs armes sur les bancs des universités ; comme membres de l'U.G.E.T (Union Générale des Etudiants Tunisiens), au sein de l'U.G.T.T. et dans les mouvements politiques clandestins. Cette contestation à la fois sociale et politique s'exprimait par différents moyens allant des pétitions et des tracts jusqu'à l'utilisation des armes en passant par les grèves et les manifestations dans les rues.

Ces combattants pour les libertés et la justice sociale n'étaient pas totalement isolés face à la machine répressive du pouvoir. Le soutien leur arrivait surtout des défenseurs des droits de l'homme à travers le monde et surtout en France étant donné les liens historiques et séculaires qui la lient à la Tunisie.

Mais les sacrifices consentis par tout le peuple tunisien pour s'opposer à Ben Ali surtout n'ont pas été vains. Et contrairement à ce qu'on peut penser il ne doit son salut qu'à lui-même, armé de beaucoup de courage. Et fidèle à lui-même. Toutefois, quinze mois après le départ du dictateur, quel bilan peut-on dresser ? Quelles sont les étapes accomplies.

Le droit au service de la démocratie : l'Assemblée nationale constituante(ANC)

Au lendemain de la révolution tunisienne du 14 janvier 2011, plusieurs choix s'offraient aux Tunisiens. On a pensé à organiser, dans un premier temps, des élections présidentielles puis, dans un deuxième temps, des élections législatives. On a pensé à organiser, d'abord, les élections législatives, ensuite les élections présidentielles. On a pensé à organiser ces deux élections en même temps. Mais tous ces choix présentaient un risque commun et d'une extrême gravité : C'est qu'aucun d'eux ne garantissait de manière certaine la rupture avec la dictature et la non reproduction du système autoritaire de répression et de corruption. Le choix s'est donc fixé sur l'élection d'une assemblée nationale constituante (ANC) qui se chargera d'élaborer une nouvelle constitution pour la Tunisie, choix qui s'inscrivait naturellement dans la logique révolutionnaire de l'après 14 janvier.

D'après le chercheur tunisien Nidhal Mekki (2) « *Sur le plan de la symbolique politique, l'élaboration d'une nouvelle constitution s'apparentait à une régénération du pays, à une redéfinition de la philosophie et des termes du contrat social et politique autour duquel les tunisiennes et les Tunisiens seront appelés à se rassembler. Sur le plan juridique, le choix de la constituante permettait de rompre avec la constitution de 1959 qui était devenue un simple alibi aux mains de la dictature et du pouvoir personnalisé au point que la constitution et les institutions qu'elle a créées n'avaient plus aucune*

signification dans la conscience collective des citoyens. Ce choix, faut-il le rappeler, ne s'est pas opéré sans résistance. Certaines forces politiques du pays proches du régime de Ben Ali ou d'autres qui étaient depuis longtemps dans l'opposition, mais qui ne se voyaient pas favorisées par le report des élections présidentielles et l'organisation d'élections constituintes se sont, d'une manière ou d'une autre, opposées à ce choix. Mais d'autres forces politiques ont obtenu par la pression de la rue la liquidation de l'ancienne légalité constitutionnelle en permettant au peuple de s'exprimer directement et de choisir ses représentants en vue d'élaborer sa constitution. »

L'ANC était, donc, un choix démocratique et le seul à rompre véritablement avec la dictature en rendant au peuple le pouvoir dont il a été dépossédé. Pour la plupart des Tunisiens, en cette période, le moyen pour accéder à la démocratie devait nécessairement être démocratique. L'histoire de la Tunisie nous a suffisamment et tragiquement appris que ni la démocratie ni la modernité ne se décrètent. Elles doivent émaner d'une évolution inhérente à la société et donc émerger des conflits, des tensions, des refus et du lent apprentissage toujours douloureux de la liberté, de la dignité et de l'égalité. Ainsi, seule une ANC est capable d'assurer une véritable transition démocratique en Tunisie et l'expérience montre que dans les pays ayant élaboré de manière démocratique (c'est-à-dire qui ouvre la voie à la participation la plus ouverte du peuple) une nouvelle constitution sont ceux qui ont le mieux réussi leur transition et qui sont le plus immunisés contre le retour en arrière.

Mais l'ANC ne pouvait être réellement démocratique que si elle reflétait fidèlement ou aussi fidèlement que possible la diversité de la société tunisienne et les différentes sensibilités politiques qui la traversent et la composent. Le débat national qui s'était engagé à l'époque était très instructif et édifiant pour une opinion publique longtemps exclue de la « *caRes Publica-la chose commune, la chose pour tous* » ! Finalement, estimant qu'on était dans une phase de refondation de la République et qu'il fallait la plus large représentation possible, les principales forces politiques du pays se sont mises d'accord sur le choix de l'élection de l'ANC au scrutin de liste à la proportionnelle et aux plus forts restes. Ce choix était dicté par la volonté de représenter équitablement les forces politiques du pays suivant leurs poids respectifs et donnait la possibilité même à des courants mineurs d'accéder à l'ANC. Le décret-loi portant élection de l'ANC4 se distinguait aussi par le fait qu'il exigeait la parité entre femmes et hommes sur les listes des partis (article 16). Toute liste ne respectant pas ce principe est annulable. Une autre garantie du caractère démocratique de l'ANC était l'instance qui a été chargée de contrôler l'ensemble du processus électoral à savoir l'Instance supérieure indépendante pour les élections. L'article 2 du décret-loi instituant cette instance dispose qu'elle « veille à garantir des élections démocratiques, pluralistes, honnêtes et transparentes ». Le but étant d'éviter l'implication du ministère de l'intérieur dans le processus électoral ce qui aurait fait planer les plus sérieux doutes sur la régularité et la transparence des élections vu la longue tradition de confusion entre l'administration et le parti au pouvoir jusqu'à 2011.

L'élection de l'ANC a ouvert des perspectives démocratiques pour la Tunisie. En effet, elle répondait au besoin de légitimité démocratique du pouvoir et ouvrait la voie à la réappropriation par le peuple de sa souveraineté. Elle constitue une date charnière de l'histoire de la Tunisie dans la mesure où depuis la première Assemblée nationale constituante de 1956 le peuple a été mis à l'écart de la « chose publique » et l'ensemble du

pouvoir dans l'Etat était concentré aux mains d'une personne à savoir le Président de la République.

Il ajoute que « *La mission de l'ANC est centrale à un double égard : d'une part, elle doit participer à l'enracinement d'une pratique démocratique dans et à travers le processus d'élaboration de la constitution et d'autre part elle doit établir une constitution démocratique qui réponde aux objectifs de la révolution notamment la liberté et la dignité* ».

La première fonction est pédagogique. Il s'agit pour l'ANC de donner l'exemple en effectuant elle-même un apprentissage de la démocratie. La deuxième fonction est fondatrice dans la mesure où l'ANC doit poser les principes d'un Etat de droit démocratique fondé sur la séparation des pouvoirs et le respect des droits fondamentaux de l'homme. Il s'agit pour l'ANC d'éduquer le peuple à la démocratie.

Nous aborderons tour à tour le caractère démocratique du processus d'élaboration de la constitution et les principes démocratiques de la future constitution .

Comment mettre en place une constitution ?

Nidhal Mekki nous explique que « *plusieurs éléments attestent de la volonté des constituants de rédiger une constitution selon un processus aussi démocratique que possible. Même si au départ la bipolarisation entre troïka majoritaire à l'Assemblée et opposition a failli compromettre l'idée de la recherche du consensus. L'opposition a dès le départ fait valoir que la démocratie n'est pas la dictature de la majorité mais le gouvernement de la majorité dans le respect des droits de la minorité et qu'une Assemblée véritablement démocratique devrait chercher en premier lieu le consensus et les compromis au lieu de trancher par un vote qui ignore les différences des points de vue, les désaccords et les tensions mais ne les résout pas. La majorité s'est prêtée au jeu à de nombreuses occasions même si parfois les contradictions se sont révélées irréductibles et le consensus impossible.* »

Un élément important de la démocratisation du processus de rédaction de la constitution est la composition des commissions chargées chacune de rédiger un chapitre de la constitution. Dans une première version du Règlement intérieur, il était prévu que les membres des commissions seraient élus par un scrutin de listes à la majorité absolue. L'opposition s'est farouchement opposée à ce choix dans la mesure où il déboucherait sur une composition unicolore des commissions et serait contraire au principe de représentation des différentes composantes de l'ANC au sein des commissions. Finalement, on s'était mis d'accord sur la composition des commissions selon la représentation proportionnelle des différents groupes au sein de l'Assemblée.

Mais les deux principaux éléments du caractère démocratique du processus d'élaboration de la commission demeurent le mode d'adoption de la constitution (1) et l'ouverture de l'Assemblée sur la société civile, les médias et les citoyens(2).

Le droit comme exigence de l'Etat de droit

Dans son dernier livre paru en février 2013 et intitulé, « *La révolution tunisienne. La part du droit* »(3) Le professeur Jamil Sayah écrivait :

« *En Tunisie, on a fait le choix de la plasticité normative. Trois commissions ont été instituées, non seulement pour donner corps à l'oeuvre révolutionnaire, mais surtout pour accompagner le processus jusqu'à son aboutissement. La première commission a été instituée pour établir la réalité et l'étendue des actes de corruption.*

La seconde a été mise en place pour superviser le processus électoral et organiser effectivement les élections.

Ce qui a été réalisé le 23 octobre. La mission de la troisième a grandement évolué. Il s'agissait initialement d'un comité d'experts chargé d'apporter un éclairage technique pour réviser la Constitution et tous les textes liberticides. Mais en janvier cette structure a subi une mutation substantielle. D'une simple commission de réforme juridique, elle s'est transformée en une véritable instance politique. Ouverte à toutes les sensibilités politiques et à la société civile (composée de 155 membres), cette assemblée a fait oeuvre de fabrique de Droit. C'est elle qui a donné à la révolution son assise juridique. « Ces trois commissions, écrit A. Garapon, sont des institutions dans un pays sans institutions, qui se répartissent le traitement du passé, celui du présent et du futur. »

Ainsi, le pouvoir politique n'est plus alors intégré à l'ordre des valeurs étatiques et, encore moins, soumis à lui. Il s'en est séparé. Il a pris la forme d'une conception politique ne consiste pas tout simplement à légitimer après coup les structures du pouvoir révolutionnaire sous la forme de grands principes du Droit. En effet, à travers ces institutions (révolutionnaires), c'est un nouvel espace de production normative qui se constitue, où un *Nous*, une *communauté nationale* cherche à se doter d'un nouvel ordre juridique. Le gain juridique va se découvrir progressivement au point de convergence, vers un surgissement : celui d'un Droit comme une exigence de l'Etat de droit. Le pouvoir cesse alors d'être simplement un instrument de domination pour devenir un signe d'une volonté collective en quête constante de légitimité, dans une société où la parole s'est libérée et où les normes d'action atteignent un haut degré de vigilance.

Dans cette perspective, la « *production normative* » devient l'expression d'une action commune pour un dépassement de la situation antérieure. Elle rend aux institutions leur dignité et aux Tunisiens leur futur, c'est à dire la possibilité d'envisager une destinée commune et la création d'un contexte nouveau répondant à un désir collectif

Le Droit qui se produit n'est alors qu'une expression déterminée d'aspirations collectives (de libertés, de dignité, d'émancipation...) et son contenu vise à réaliser ces aspirations à travers des normes qui vont transformer les revendications et les luttes en projet de société. Ainsi, les citoyens apparaissent comme les véritables porteurs du dynamisme de changement nourri de volonté collective.

Ils cessent d'être *l'alibi* démocratique d'un dictateur pour devenir le vrai pourvoyeur de légitimité. Cette liberté tient lieu de libération.

Délivré, de ses obsessions légalistes, le Droit de règles que la société elle-même cherche à autonomiser de l'Etat.

Pour Jamil Sayah grand spécialiste de droit « *cette opération transformatrice doit, pour s'imposer, réaliser une opération complexe dans le champ de la fabrication du Droit, de manière à créer un nouveau système de légitimation morale qui lui permettra de faire valoir ses nouveaux choix. Il faut que l'analyse critique des réalités conduise à une opération synthétique de l'ordre des structures normatives pour rendre la situation nouvelle acceptable. Ainsi, les exigences de validité universelle (égalité, liberté, pluralisme, justice, dignité...)* servent à rendre possible l'adhésion du peuple. Cependant, un tel Droit ne peut provenir de l'appareil de l'Etat (soupçonné d'avoir été l'instrument de la dictature). Il suppose une mobilisation, sur la base d'une idéologie qui allie humanisme et pragmatisme.

Dans cette perspective, l'enjeu essentiel est de jeter les fondations d'un espace démocratique pour donner sa consistance même à la chose politique. Il s'agit en clair de conquérir l'habitude du débat citoyen. Cela passe nécessairement par l'installation d'une culture démocratique qui doit rappeler les valeurs premières de l'agora grecque (retour à la liberté remplissant l'espace public). Sans doute, est-ce une autre version du contrat social, mais celle-ci est fondée sur le respect de la parole qui instaure une manière autre de produire la norme juridique.

Pour ce système, le totalitarisme apparaît comme l'institution du mensonge, de la perversion de la parole publique et, donc, comme impossibilité d'être, une mise à mort sociale.

Toutefois, pour qu'un tel processus aboutisse, pour devenir des schèmes concrets de la parole partagée, comme le Périclès de la Grèce classique, des éducateurs et des promoteurs du sens commun. Ces hommes *nouveaux* singulière et le bien commun. Pour cette *élite du sens (révolutionnaire)*, aucune illusion ou utopie politique, mais simplement la détermination de sauvegarder les institutions où s'exprime la parole publique dans sa patiente recherche des compromis et de la volonté générale du vivre ensemble.

Dès lors, la société post-révolutionnaire apparaît précisément comme le type de société qui, à la fois, présuppose et institue, en réponse à cette prise de conscience du caractère problématique des prétentions de légitimité.

M. Sayah commente « *Ainsi l'on peut estimer avec Claude Lefort l'institution de la démocratie correspond à l'effacement des repères traditionnels de la certitude. Dans cette hypothèse, il nous semble que les conditions de possibilité recherchées dans un noyau de convictions qui se situe à l'intersection de la revendication du peuple, de l'éthique et de la politique, et qui s'expriment dans les principes fondamentaux dont dépend l'existence de la démocratie* »(p 48).

La Tunisie actuelle : un équilibre politique précaire (4)

Comprendre la Tunisie est impossible à qui ignore tout de son passé. Etre un patriote, c'est avoir conscience des héritages, qu'ils soient consentis ou contestés.

Etudier la Tunisie d'hier en fonction de celle d'aujourd'hui (et même de demain), tel est le propos de cet article. Sans préoccupation érudite, cet écrit aidera, je l'espère, à acquérir l'intelligence de notre remarquable révolution.

La situation politique actuelle dans l'ancienne Carthage se caractérise par la précarité. Sous l'apparence de l'entente entre trois partis politiques(1), c'est une solution de compromis qui a prévalu. Cette entente autour d'une partie de l'œuvre de la révolution cache des divergences importantes.

Comme toute solution transactionnelle (partage des pouvoirs entre ces trois partis), elle est instable et précaire car exposée à des assauts de sens opposés, et aux attaques - parfois frontales et violentes- de deux voire de trois fractions extrêmes.

Dans l'univers des nostalgiques de ben Ali : tentative d'autopsie

Ils veulent revenir en arrière, rêvent d'une restauration intégrale du Benalisme et du RCD (2), ne peuvent se résigner à entériner purement et simplement les bouleversements révolutionnaires : élections libres, vie démocratique, liberté d'expression, (dé)culte de la personnalité...

Pour eux, cette révolution est satanique, ils ne cessent de répéter : « comment peut-on pactiser avec le mal absolu, le désordre et la médiocrité ? »

Ils veulent extirper toutes les transformations post 14 janvier 2011 et remettre le pays en marche. Il subsiste encore une société d'Ancien régime avec une paysannerie docile et serve, une bourgeoisie antisyndicale et antisociale et un patronat revanchard et des RCDistes qui ne conçoivent pas d'autre ordre valable et efficace que l'ordre ancien, celui de leur « champion ». Un ordre légitime. La légitimité réside pour eux dans la valeur reconnue à la durée. La chose allait de soi, point n'était besoin de justifier la dictature, la torture et la *hogra* (3).

C'est de cette légitimité fallacieuse que se sont inspirés les idéologues du régime déchu. Ce régime est légitime, disaient-ils, qui a duré, qui représente la tradition politique en Tunisie, qui a derrière lui une longue histoire (depuis 1934).

Une légitimité historique et une légitimité traditionaliste. Voilà ce que dont se targuent les RCDistes.

Une légitimation par la durée (?) se justifie favorablement et pragmatiquement. Si le régime a duré, c'est qu'il répondait aux besoins des Tunisiens, qu'il a trouvé l'adhésion, qu'il a été efficace, puisqu'il a pu déjouer les épreuves du temps.

D'après eux, la révolution est tenue pour une sorte d'accident ; il convient de fermer la parenthèse et d'effacer les conséquences de cet accident. « *On doit renouer la chaîne du temps* » murmurent-ils.

La légitimité ne saurait se limiter à la personne de l'ancien dictateur, elle s'étend à tous les aspects, à tous les secteurs de la vie collective, aux formes juridiques et politiques.

La présence politique de ces partisans de l'ancien régime, leurs exigences, leur agitation perpétuelle, leurs menées, pèsent lourdement sur la situation politique en Tunisie. Ces nostalgiques de ben Ali sont une menace constante qui inquiète, à juste titre, celles et ceux qui sont attachés aux acquis de la révolution.

Les Islamistes : un projet sociétal sans les femmes

Un grand nombre de personnes dans le monde se sont félicitées de l'avènement de la révolution tunisienne, allant jusqu'à la comparer à la révolution française de 1789.

De leur point de vue, ce mouvement, inédit dans les pays arabes, est un laboratoire révolutionnaire et un exemple pour la reconstruction d'une nouvelle société.

Le monde arabe et les pays en voie de développement croient avoir enfin trouvé leur propre modèle.

De l'intérieur du pays, les choses sont regardées différemment: si le tyran est éliminé, par contre la feuille de route politique et institutionnelle n'est guère lisible. Les rapaces et les requins de toutes eaux sont apparus et passés aussitôt à l'action, le pouvoir attise les convoitises.

On pouvait penser que dans un climat incertain et au milieu d'un désordre préoccupant, les intégristes chercheraient à récupérer la révolution à leur profit, prétextant qu'ils étaient les principaux opposants et ainsi les réelles victimes de la dictature. En février 2011, les sondages donnaient à ces intégristes 5 % d'intention de vote. Quelques mois plus tard, ce taux est monté à environ 30% ! Que s'est-il donc passé entre-temps ? Pourquoi le discours islamo-intégriste trouve-t-il un écho favorable auprès de certain (e)s Tunisien (ne) s ? Habiles dans l'art de la communication, ces intégristes évitent les sujets délicats (statut de la femme, liberté religieuse, droits de l'Homme, forme de l'Etat, positions sur l'Iran, le Hamas ...). Ils se présentent comme des démocrates, des humanistes soucieux de l'intérêt général. Leur référence est, non pas le Coran, mais l'histoire, la civilisation et les expériences sociales tunisiennes. Pour éviter d'inquiéter la

population, ils se sont rasés la barbe et ont troqué leurs habits traditionnels contre des costumes à l'occidentale. Pour séduire l'électorat, ils mettent à la tribune des femmes non voilées (auxquelles ils ne donnent pas la parole), écartent les « anciens » dirigeants et utilisent un langage dans l'air du temps. Ils ne parlent que de démocratie, de nouvelle constitution, de parlement représentatif, appellent à l'unité nationale et jurent la main sur le cœur qu'ils ne toucheront pas (s'ils seront élus) au statut de la femme et aux libertés individuelles. Parallèlement, réaffirment l'identité de la Tunisie en tant que nation arabo-musulmane, et, rappelant qu'elle était dénaturée par la conception trop occidentalisée imposée par Bourguiba et Ben Ali, s'affichent comme un rempart contre *la désislamisation* du peuple tunisien.

Si le discours est d'apparence rassurant, les pratiques sont sectaires et en fait reprennent l'habituelle stratégie, il s'agit toujours islamiser la société. À en juger par ces exemples pris parmi tant d'autres : -Fin janvier 2011, ils ont tenté de fermer les maisons closes à Tunis et à Sousse au nom de la morale. -Ils s'opposent farouchement aux laïcs qui ont voulu faire inscrire la laïcité dans la constitution tunisienne, sous prétexte que l'Islam est la religion officielle de la population tunisienne.

Ils mènent une politique de dénigrement et de diffamation contre les personnes de gauche.

Grâce aux subsides du Qatar, ils organisent des réunions politiques à grand spectacle, à l'américaine, dans le but de déplacer les foules. Ils ont déjà réussi par ce discours démagogique à séduire certains partis politiques avec lesquels ils ont signé une alliance électorale.

Pendant la campagne électorale, ils ont réussi à ramener le débat voire le cristalliser sur le phénomène religieux. Ainsi, ils se sont présentés, nous l'avons souligné, comme les défenseurs d'une identité musulmane, voulant défendre la religion du peuple contre un pôle laïc athée qui renierait ses origines historiques et au-delà, jusqu'à l'évidence religieuse : « *le peuple tunisien est un peuple musulman* », martèlent les dirigeants d'Ennahda dans leurs discours... comme si un pays de tradition arabo-musulmane ne pouvait pas s'épanouir dans la séparation du religieux et du politique.

En même temps, les Tunisien(ne)s ne sont pas rassurés vis-à-vis de l'ancienne dictature et du retour de la corruption qui l'accompagnait car la justice n'a toujours pas été rendue. Ils voient les mêmes personnes se maintenir à des postes qu'ils détenaient déjà ou qui se sont intégrés dans des partis politiques. Alors que le pôle moderniste utilisait le futur pour exprimer ses programmes politiques et ses options politiques tels que : l'organisation de l'État, les institutions, les libertés, choses lointaines et incompréhensibles pour beaucoup de Tunisiens préoccupés par des soucis plus terre-à-terre, les islamistes parlaient de l'immédiat, et tentaient de donner des réponses orientées socialement aux doléances des Tunisiens : peur de l'avenir, insécurité, chômage, en promettant des aides et/ou en organisant des activités sociales (repas du Ramadan, aides alimentaires).

Les islamistes étaient actifs sur le train politique en utilisant tous les moyens possibles pour influencer le vote y compris en usant de pratiques démagogiques, certains hommes politiques de gauche, respectables au demeurant, se sont montrés trop tentés par le pouvoir et n'ont pas résisté aux opportunités qui leur étaient offertes d'apparaître sur les écrans de télévision. Ils sont entrés dans une course pour la promotion personnelle et un marathon pour l'exhibition de leur ego. À l'affût, les islamistes ont voulu jouer la carte de

la modestie et la volonté de servir le peuple. Ils ont bénéficié d'une fidélité aux traditions identitaires et du vote des campagnes tunisiennes restées profondément religieuses.

Ils veulent imposer un régime islamiste sur le modèle taliban. Ils ne tiennent nullement compte du passé pluri-civilisationnel de la Tunisie ni de ses expériences politiques et sociales. Par des actes violents, ils terrorisent la population (en particulier les femmes), ils cherchent à imposer un régime religieux et une application rigoureuse de l'islam. Pour eux, la démocratie, la liberté sont des produits occidentaux importés, étrangers à la société tunisienne musulmane.

Bien que minoritaires, ils sont très actifs et cherchent à rendre leurs actions plus spectaculaires et plus visibles afin de marquer les esprits.

Pour beaucoup de Tunisiens, les salafistes bénéficient du silence voire de la complicité du gouvernement en place.

Pour une partie des cadres et militants de la Nahdha et surtout pour les salafistes qui se considèrent comme son bras armé, la Tunisie est un pays musulman ; aussi est-il tout à fait naturel que la charia, tirée du Coran et la Sunna, soient les seules sources des lois qui doivent organiser la vie des Tunisiens et leurs relations avec l'extérieur. Pour le camp adverse, celui des démocrates et des modernistes, une telle option n'est qu'un retour vers le Moyen-Age avec une hégémonie des hommes de la religion et ses corollaires: un Etat théocratique et un régime despotique. La femme et son statut, voté du temps de Bourguiba, est au centre des débats. La Nahdha déclare être pour les droits de la femme avec un bémol concernant l'adoption. Mais certains de ses dirigeants les plus à droite ne cachent pas leur volonté de réviser tout le statut et, en premier lieu, l'interdiction de la polygamie. Aux yeux de ces rigoristes la monogamie est non seulement contraire à la loi divine, mais elle est aussi la cause de la dissolution morale et des fléaux sociaux, comme la prostitution, qui minent la famille et la société entière. Des arguments fallacieux dénués de tout fondement scientifique.

Les partisans de la révolution : Le triomphe du peuple sans armes.

Pour eux, il s'agit de prendre le contre-pied du *benalisme* et d'effacer tous les vestiges de l'ancienne dictature. Le peuple tunisien est en droit de défaire à tout instant l'ordre traditionnel. Sa volonté souveraine seule confère la légitimité. Il peut substituer à l'héritage du passé un ordre nouveau, rationnel, solidaire, libre et volontaire.

Ils entendent mener la révolution à son terme et aller jusqu'au bout de ses conséquences. Pour eux, les objectifs de la révolution, les objectifs de transformation économique, sociale et humaine, demeurent vivaces. Le nom de « justice sociale » reste leur mot d'ordre, avec un partage des biens, un partage économique.

A l'union des puissants, ils opposent la solidarité des peuples ; à la nation renfermée sur elle, ils opposent l'internationale, et à la lutte des places, ils opposent la lutte des classes.

De ces camps, aucun n'est satisfait de l'ordre des choses et de la situation actuelle que connaît le pays.

Les uns veulent revenir à l'ancien régime, prétextant un désordre et une insécurité dont ils sont en partie responsables, d'autres veulent établir un régime islamiste implacable que les Tunisiens rejettent, enfin d'autres cherchent à mettre en place un régime politico-économique égalitaire et à pousser jusqu'au bout les conséquences de la révolution tunisienne.

Le pays risque de se diviser en deux ou trois camps inconciliables avec ce que cela représente comme menace pour la paix dans le pays et sa stabilité politique sur un fond de crise et de chômage. Manifestation et contre manifestation, les deux camps descendent dans la rue chaque fois qu'ils considèrent qu'un de leurs symboles a subi un outrage. L'exemple du drapeau à la faculté de la Manouba descendu par un salafiste et remplacé par un autre noir ; et la profanation du coran à l'intérieur d'une mosquée de la ville de Ben Guerdane en sont les exemples les plus éloquents (bien que l'affaire du coran apparaisse comme un coup monté). Certes, les scènes de violences qui sont le fait des salafistes restent quand même assez limitées et les manifestations se déroulent dans un calme relatif. Mais cela ne doit pas inciter à tirer des conclusions hâtives. Les salafistes représentent un danger réel pour la démocratie, démocratie qu'ils ne reconnaissent pas, sans la moindre hésitation. D'autant plus que les déclarations des dirigeants nahdhaouis laissent planer beaucoup de doutes sur la nature des liens qui les unissent à cette mouvance radicale. Rached Ghannouchi les traite de ses fils et refuse d'employer la force contre eux. Ce qui explique le laxisme de son gouvernement face aux violences commises par ces derniers contre les journalistes, les intellectuels et les artistes. Par ailleurs si la Nahdha a exprimé par la bouche de son chef qu'elle est contre l'inclusion de la charia dans la constitution elle n'a pas encore dévoilé ses véritables intentions. D'autant que le premier article sur lequel tout le monde semble d'accord, et qui figure déjà dans la constitution de 1959, est un article ambigu et ambivalent, et par conséquent il peut être interprété dans un sens comme dans un autre. Et comme le dit la maxime : « Satan se cache dans les détails ». Ne dit-il pas que la Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain ; sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime la République.

L'affrontement de ces trois camps sera, à notre avis, le fil conducteur, le principe explicatif de l'agitation politique qui secoue (et va marquer, pour une longue période) la Tunisie actuelle.

Cette période sera jalonnée de pauses, et d'« armistices ». Mais les passions/conflits politiques reprendront très vite leur cours. Elles seront cristallisées autour des notions de liberté, de légitimité et de démocratie.

Cette opposition donne à l'histoire politique de la Tunisie sa pleine signification.

RÉFÉRENCES ET RENVOIS BIBLIOGRAPHIQUES

- Conférence intitulée « *La révolution tunisienne : état des lieux* » donnée à la faculté catholique de Lille, le 11 avril 2011 dans le cadre de la célébration du printemps arabe.
 In article « *L'Assemblée nationale constituante : perspectives démocratiques* » in « *La Tunisie réinvente l'histoire. Récits d'une révolution* » pp181-198.
 Collection *Diversités*, édition l'Harmattan, paris, février 2013.
 In « *Le Quotidien* », Journal tunisien en langue française daté du 17 juillet 2012.
[dizionario_italiano/D/de_iure.shtml](#)